

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1ER OCTOBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU DI L'ACCOLTA DI
NOTTE GESTITU DA L'ASSOCIU A FRATELLANZA NANTU
A CUMUNA DI BASTIA**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DE
NUIT GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION A FRATELLANZA SUR
LA COMMUNE DE BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue à ce titre un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux grands exclus et aussi pour amorcer un travail d'accompagnement social.

Bien que relevant d'une compétence de l'Etat, cette activité manque souvent de financements au vu de la demande croissante.

Sur la commune de Bastia, l'association A Fratellanza intervient pour la mise à l'abri des personnes vulnérables en proposant à la fois un accueil de jour, un accueil de nuit, et deux logements sociaux avec un accompagnement des personnes accueillies.

Le service d'accueil de nuit, ouvert toute l'année depuis 2018 afin de répondre aux besoins en matière d'hébergement d'urgence, est doté d'une capacité d'accueil de 13 places.

Ce dispositif ne constitue pas une solution durable d'hébergement mais permet de répondre aux situations d'urgence et de proposer un accompagnement social pour une orientation vers une structure adaptée.

Ouvert entre 20 heures et 7 heures, le centre offre un accueil et une mise à l'abri des personnes sans domicile fixe ou en détresse, souvent orientées directement par l'accueil de jour.

En complément de ce service, et afin d'éviter une errance entre la fermeture de l'accueil de jour (16h30) et l'ouverture de l'accueil de nuit (20h00), des animations ont été mises en place au sein de celui-ci sur le créneau horaire 17h-20h.

Assurées par un travailleur social ou une association partenaire, ces activités permettent la mise à disposition d'un lieu de vie offrant à la fois un accès aux équipements de première nécessité et un accompagnement par des ateliers divers, évitant ainsi un retour à la rue.

Après analyse du rapport d'activité 2020, on constate une stabilisation du nombre de personnes hébergées (89 contre 99 en 2019) alors que le nombre de nuitées offertes augmente (3 830 contre 3 691 en 2019). Le taux d'occupation moyen est de 88 %.

Le réseau partenarial développé par l'association permet un accompagnement des personnes accueillies sur le plan social comme sur le plan sanitaire.

Le coût global annuel des actions accueil de jour et accueil de nuit est estimé à 347 000 euros pour 2021.

Plusieurs partenaires participent à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'association, en grande partie en ce qui concerne les charges de personnel. Il s'agit essentiellement de l'Etat qui intervient à hauteur de 291 800 euros et des communes de la zone d'intervention de l'association.

En complément de ces financements et pour aider l'association à faire face à la progression de son activité, la Collectivité de Corse, qui soutenait déjà l'activité d'hébergement d'urgence sur le territoire du Pumontu, est intervenue en 2020 à hauteur de 15 000 euros.

Il convient pour l'exercice 2021 de renouveler cette participation, ce qui représente environ 4,5 % du budget global.

Les crédits sont inscrits au budget- programme 5121 - chapitre 934 - fonction 93428 - compte 65748.

En conséquence, il est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement de l'accueil de nuit géré l'association A Fratellanza à 15 000 euros, au titre de l'année 2021 ;
- d'approuver la convention relative au financement de l'accueil de nuit sur la commune de Bastia à conclure avec l'association A Fratellanza au titre de l'année 2021, telle que figurant en annexe ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.